

Totem et sacré

Déjà ces décorations totémiques permettent de pressentir que le totem n'est pas seulement un nom et un emblème. C'est au cours de cérémonies religieuses qu'elles sont le totem, en même temps qu'il est une étiquette collective, a un caractère religieux. Et en effet, c'est par rapport à lui que les choses sont classées en sacrées et en profanes. Il est le type même des choses sacrées.

Les tribus de l'Australie centrale, principalement les Arunta, les Loritja, les Kaitish, les Unmatjera, les Ilpirra, se servent constamment dans leurs rites de certains instruments qui, chez les Arunta, sont appelés suivant Spencer et GILLEN des *churinga*, et, suivant Strehlow, des *tjurunga*. Ce sont des pièces de bois ou des morceaux de pierre polie, de formes très variées, mais généralement ovales ou allongées. Chaque groupe totémique en possède une collection plus ou moins importante. Or, sur chacun d'eux, se trouve gravé un dessin qui représente le totem de ce même groupe. Un certain nombre de ces *churinga* sont percés, à l'une de leurs extrémités, d'un trou par lequel passe un fil, fait de cheveux humains ou de poils d'opossum. Ceux de ces objets qui sont en bois et qui sont percés de cette manière servent exactement aux mêmes fins que ces instruments du culte auxquels les ethnographes anglais ont donné le nom de *bull-roarers*. Au moyen du lien auquel ils sont suspendus, on les fait rapidement tourner dans l'air de manière à produire une sorte de ronflement identique à celui que font entendre les *diabes* qui servent encore aujourd'hui de jouets à nos enfants ; ce bruit assourdissant a une signification rituelle et accompagne toutes les cérémonies de quelque importance. Ces sortes de *churinga* sont donc de véritables *bull-roarers*. Mais il en est d'autres qui ne sont pas en bois ou qui ne sont pas percés ; par conséquent, ils ne peuvent être employés de cette manière. Ils inspirent cependant les mêmes sentiments de respect religieux.

Tout *churinga*, en effet, à quelque fin qu'il soit employé, compte parmi les choses les plus éminemment sacrées, il n'en est même aucune qui le dépasse en dignité religieuse. C'est déjà ce qu'indique le mot qui sert à le désigner. En même temps qu'un substantif, c'est aussi un adjectif qui signifie sacré. Ainsi, parmi les noms que porte chaque Arunta, il en est un si sacré qu'il est interdit de le révéler à un étranger ; on ne le prononce que rarement, à voix basse, dans une sorte de murmure mystérieux. Or, ce nom s'appelle *aritna churinga* (*aritna* veut dire nom). Plus généralement, le mot de *churinga* désigne tous les actes rituels ; par exemple, *ilia churinga* signifie le culte de l'Émou. Le *churinga* tout court, employé substantivement, c'est donc la chose qui a pour caractéristique essentielle d'être sacrée. Aussi les profanes, c'est-à-dire les femmes et les jeunes gens non encore initiés à la vie religieuse, ne peuvent-ils toucher ni même voir les *churinga* ; il leur est seulement permis de les regarder de loin, et encore est-ce dans de rares circonstances.

Les *churinga* sont conservés pieusement dans un lieu spécial qui est appelé chez les Arunta *l'ertnatunga*. C'est une cavité, une sorte de petit souterrain dissimulé dans un endroit désert. L'entrée en est soigneusement fermée au moyen de pierres si habilement disposées que l'étranger qui passe à côté ne peut pas soupçonner que, près de lui, se trouve le trésor religieux du clan. Le caractère sacré des *churinga* est tel qu'il se communique au lieu où ils sont ainsi déposés : les femmes, les non-initiés ne peuvent en approcher. C'est seulement quand l'initiation est complètement terminée que les jeunes gens en ont l'accès : encore en

est-il qui ne sont jugés dignes de cette faveur qu'après plusieurs années d'épreuves . La religiosité du lieu rayonne même au-delà et se communique à tout l'entourage : tout ce qui s'y trouve participe du même caractère et, pour cette raison, est soustrait aux atteintes profanes. Un homme est-il poursuivi par un autre ? S'il parvient jusqu'à l'ertnatulunga, il est sauvé, on ne peut l'y saisir. Même un animal blessé qui s'y réfugie doit être respecté. Les querelles y sont interdites. C'est un lieu de paix, comme on dira dans les sociétés germaniques, c'est le sanctuaire du groupe totémique, c'est un véritable lieu d'asile.

Mais les vertus du churinga ne se manifestent pas seulement par la manière dont il tient le profane à distance. S'il est ainsi isolé, c'est qu'il est une chose de haute valeur religieuse et dont la perte lèserait gravement la collectivité et les individus. Il a toute sorte de propriétés merveilleuses : par attouchement, il guérit les blessures, notamment celles qui résultent de la circoncision ; il a la même efficacité contre la maladie ; il sert à faire pousser la barbe ; il confère d'importants pouvoirs sur l'espèce totémique dont il assure la reproduction normale ; il donne aux hommes force, courage, persévérance, déprime, au contraire, et affaiblit leurs ennemis. Cette dernière croyance est même si fortement enracinée que si, quand deux combattants sont aux prises, l'un d'eux vient à s'apercevoir que son adversaire porte des churinga sur lui, il perd aussitôt confiance et sa défaite est certaine. Aussi n'y a-t-il pas d'instrument rituel qui tienne une place plus importante dans les cérémonies religieuses. Par des sortes d'onctions, on communique leurs pouvoirs soit aux officiants soit aux assistants ; pour cela après les avoir enduits de graisse, on les frotte contre les membres, contre l'estomac des fidèles. Ou bien on les recouvre d'un duvet qui s'envole et se disperse dans toutes les directions quand on les fait tourner ; c'est une manière de disséminer les vertus qui sont en eux.

Mais ils ne sont pas seulement utiles aux individus ; le sort du clan tout entier est collectivement lié au leur. Leur perte est un désastre ; c'est le plus grand malheur qui puisse arriver au groupe. Ils quittent quelquefois l'ertnatulunga, par exemple quand ils sont prêtés à quelque groupe étranger. C'est alors un véritable deuil public. Pendant deux semaines, les gens du totem pleurent, se lamentent, le corps enduit de terre d'argile blanche, comme ils font quand ils ont perdu quelqu'un de leurs proches. Aussi les churinga ne sont-ils pas laissés à la libre disposition des particuliers ; l'ertnatulunga où ils sont conservés est placé sous le contrôle du chef du groupe. Sans doute, chaque individu a, sur certains d'entre eux, des droits spéciaux ; cependant, bien qu'il en soit, dans une certaine mesure, le propriétaire, il ne peut s'en servir qu'avec le consentement et sous la direction du chef. C'est un trésor collectif ; c'est l'arche sainte du clan. La dévotion dont ils sont l'objet montre, d'ailleurs, le haut prix qui y est attaché. On ne les manie qu'avec un respect que traduit la solennité des gestes . On les soigne, on les graisse, on les frotte, on les polit, et, quand on les transporte d'une localité dans l'autre, c'est au milieu de cérémonies qui témoignent qu'on voit dans ce déplacement un acte de la plus haute importance.

Or, en eux-mêmes, les churinga sont des objets de bois et de pierre comme tant d'autres ; ils ne se distinguent des choses profanes du même genre que par une particularité : c'est que, sur eux, est gravée ou dessinée la marque totémique. C'est donc cette marque et elle seule qui leur confère le caractère sacré.

Durkheim, *Les Formes élémentaires de la vie religieuse*, p. 123-127.